



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GUYANE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R03-2020-056

PUBLIÉ LE 19 MARS 2020

# Sommaire

## DGA

R03-2020-03-17-001 - 2020 17 03 Arrêté Subdélégation DGTM (10 pages)	Page 3
R03-2020-03-17-002 - ANNEXE SUBDELEGATION DGTM-17032020173401 (42 pages)	Page 14
R03-2020-03-18-002 - DGSRC SUB - 18-03-20 (3 pages)	Page 57

## Préfecture

R03-2020-03-18-001 - Arrêté préfectoral portant restriction du trafic commercial aérien en Guyane dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 (2 pages)	Page 61
---	---------

DGA

R03-2020-03-17-001

2020 17 03 Arrêté Subdélégation DGTM

**ARRÊTÉ du 17 mars 2020**  
**portant subdélégation de signature de monsieur Raynald VALLEE**  
**Directeur Général des Territoires et de la Mer**  
**à ses collaborateurs**

**Le Préfet de la région Guyane,**  
**Chevalier de l'ordre national du mérite,**

VU le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de monsieur Marc DEL GRANDE, sous-préfet hors classe, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU le décret du 1<sup>er</sup> janvier 2020 relatif à la nomination de monsieur Paul-Marie CLAUDON, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté n°R03-2019-12-31-001 du 31 décembre 2019 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

VU l'arrêté du 30 janvier 2020 portant nomination (directions générales des services déconcentrés de l'État en Guyane) de monsieur Raynald VALLEE, administrateur en chef de première classe des affaires maritimes, sur le poste de Directeur Général des Territoires et de la Mer de Guyane, de monsieur Pierre PAPADOPOULOS, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, sur le poste de Directeur Général Adjoint des Territoires et de la Mer de Guyane ;

VU l'arrêté n°R03-2020-02-17-005 du 17 février 2020 portant délégation de signature à monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer.

SUR proposition du Directeur Général des Territoires et de la Mer ;

**ARRETE**

**I – AU TITRE DE LA MER, DU LITTORAL ET DES FLEUVES**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à madame Claire DAGUZÉ, directrice adjointe de la mer, du littoral et des fleuves (DMLF) au sein de la direction générale des territoires et de la mer à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité de la DMLF tels que définis aux articles 3 et 5 à 10 de la délégation de signature à monsieur Raynald VALLÉE, directeur général des territoires et de la mer.

**Article 2 :** Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 5, 8, 9, 10 et 11 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLÉE, directeur général des territoires et de la mer, délégation de signature est donnée à monsieur Jean-Luc JOSEPH, chef du service opérations maritimes et fluviales.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de madame Claire DAGUZÉ et de monsieur Jean-Luc JOSEPH, délégation de signature est donnée :

concernant la signalisation et les travaux maritimes, à :

- monsieur Jacky MOAL, chef de l'unité des phares et balises et en son absence ou en cas d'empêchement à monsieur Olivier KLESPERT, adjoint au chef de l'unité des phares et balises ;

concernant la gestion des cours domaniaux, à :

- monsieur Jérôme CHRISTIN, chef de l'unité « maîtrise d'ouvrage et entretien du domaine public fluvial », et en son absence ou en cas d'empêchement à monsieur Paul PALFROIX, adjoint au chef de l'unité « maîtrise d'ouvrage et entretien du domaine public fluvial ».

**Article 3 :** Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 6, 8, 9, 10 et 11 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLÉE, directeur général des territoires et de la mer, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Jean-Claude NOYON, chef du service des affaires maritimes, littorales et fluviales,  
- monsieur Marc MICHEL, chef du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales,  
- monsieur Jean-Luc TANGUY, chef de l'unité en charge de l'encadrement et du développement des activités maritimes et fluviales,  
- monsieur Médérique SAID, adjoint au chef de l'unité en charge de l'encadrement et du développement des activités maritimes et fluviales,  
- monsieur Philippe BAILLOT, chargé de mission en charge des affaires économiques,  
- monsieur Stéphane MAZOUNIE, chef de l'unité en charge de la stratégie, de l'environnement et de la gestion du domaine public,  
- madame Sandrine ROUL, adjointe au chef de l'unité en charge de la stratégie, de l'environnement et de la gestion du domaine public.

**Article 4 :** Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLÉE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, délégation de signature est donnée à monsieur Marc MICHEL, chef du service surveillance et contrôle des activités maritimes et fluviales.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de madame Claire DAGUZÉ et de monsieur Marc MICHEL, délégation de signature est donnée :

concernant les actes relatifs à l'instruction des déclarations de manifestation nautique, à monsieur Frédéric COTTET-PROVIDENCE.

**Article 5 :** Les délégataires mentionnés aux articles 1 à 4 ci-dessus et monsieur Eric BERLAND, chef de l'unité administrative et financière, reçoivent délégations à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 113 (Paysage, Eau et Biodiversité), 203 (Infrastructures et Services de Transports), et 205 (Affaires maritimes) :

– les pièces relatives à la liquidation des dépenses ;  
– les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés dans l'annexe au présent arrêté.

**Article 6 :** Délégation de signature est donnée dans les limites de leur compétence aux délégataires mentionnés aux articles 1 à 5 à effet de signer, sous leur timbre, les correspondances courantes ne comportant pas de décisions, les notes et bordereaux de transmission ainsi que les documents à caractère technique nécessaires à l'accomplissement des missions du service.

**Article 7 :** Pour les matières relevant des articles 3 de la délégation de signature à monsieur Raynald VALLÉE, directeur général des territoires et de la mer, délégation de signature est donnée aux agents suivants pour signer tous documents relatifs au fonctionnement courant de leur service ou unité, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents placés sous leur responsabilité (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), la gestion du temps de travail (temps de présence, heures supplémentaires et astreintes), les ordres de mission dans le département :

- monsieur Jean-Luc JOSEPH, chef du service des opérations maritimes et fluviales ;
- monsieur Jean-Claude NOYON, chef du service des affaires maritimes et fluviales ;
- monsieur Marc MICHEL, chef du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales ;
- monsieur Jérôme CHRISTIN, chef de l'unité en charge de la maîtrise d'ouvrage et de l'entretien du domaine public fluvial ;
- monsieur Jacky MOAL, chef de l'unité des phares et balises ;
- monsieur Stéphane MAZOUNIE, chef de l'unité en charge de la stratégie, de l'environnement et de la gestion du domaine public ;
- monsieur Jean-Luc TANGUY, chef de l'unité en charge de l'encadrement et du développement des activités maritimes et fluviales
- monsieur Frédéric COTTET-PROVIDENCE, adjoint du chef du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales ;
- monsieur Eric BERLAND, chef de l'unité administrative et financière ;
- monsieur Paul PALFROIX, adjoint du chef de l'unité en charge de la maîtrise d'ouvrage et de l'entretien du domaine public fluvial ;
- monsieur Olivier KLESPERT, adjoint du chef de l'unité des phares et balises ;
- madame Sandrine ROUL, adjointe du chef de l'unité en charge de la stratégie, de l'environnement et de la gestion du domaine public ;
- monsieur Médérique SAID, adjoint du chef de l'unité en charge de l'encadrement et du développement des activités maritimes et fluviales.
- monsieur Michel MACAIRE, chef d'exploitation de la navigation intérieure.

## **II – AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT, L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA FORET**

**Article 8** : Délégation de signature est donnée à monsieur Chris VAN VAERENBERGH Directeur adjoint de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DEAAF) au sein de la Direction Générale des Territoires et de la Mer à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité de la DEAAF tels que définis aux articles 12 à 21 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer.

**Article 9** : Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 12, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 28 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service de l'alimentation, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- madame Bérengère BLIN, cheffe du service alimentation,
- madame Gwendoline LE-LIARD, adjointe à la cheffe du service alimentation.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 206 (Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation), 215 (Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture) et dans les limites des attributions du service :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- les titres de recette, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponse aux réclamations,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté.

**Article 10** : Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 13-1, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 28 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service économie agricole et

forêt, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- madame Gwladys BERNARD, cheffe du service économie agricole et forêt,
- monsieur Louis BELVEZE, adjoint à la cheffe du service économie agricole et forêt,
- monsieur Jean-François DE GEYER D'ORTH, adjoint à la cheffe du service économie agricole et forêt.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur le programme 149 (Forêt), et dans les limites des attributions du service :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- les titres de recette, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponse aux réclamations,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté.

**Article 11 :** Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 28 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service paysages, eau et biodiversité, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Thomas PETITGUYOT, chef du service paysages, eau et biodiversité,
- monsieur Alain PINDARD, adjoint au chef du service paysages, eau et biodiversité,
- madame Hélène DELVAUX, cheffe de l'unité protection de la biodiversité,
- madame Anne HERVOUET, cheffe de l'unité stratégie et intégration de la biodiversité,
- madame Claudine LARGY, cheffe de l'unité sites et paysages,
- madame Aurélie LOTTE, cheffe de l'unité milieux aquatiques et politiques de l'eau,
- monsieur Arthur MASSON, chef de la cellule de veille hydrologique,
- monsieur Charles VERHAEGHE, chef de l'unité expertise des équipements publics.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes, 113 (Paysage, Eau et Biodiversité), 181 (Prévention des Risques), 162 pour ce qui concerne le PITE : et dans les limites des attributions du service :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

**Article 12 :** Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 14, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service formation agricole et maritime, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de ses attributions, à :

- madame Agnès LATOUCHE, cheffe du service enseignement agricole et maritime,
- madame Dominique MEUNIER-RIVIERE, adjointe à la cheffe du service enseignement agricole et maritime.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur le programme 143 (Enseignement technique agricole) et dans les limites des attributions du service :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,

- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

### III – AU TITRE DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

**Article 13 :** Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 22, 28, 29, 30 et 31 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service infrastructures et transport, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Charles BIZIEN, chef du service infrastructures et transport,
- monsieur Jean-François BAZIN, chef adjoint du service infrastructures et transports.

Pour les matières relevant des articles 3 et 22 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service infrastructures et transport, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- madame Soumi-Ati MARCHAND, cheffe de l'unité administrative et financière ;
- monsieur Jean-Christophe DECOCQ, chef de l'unité Études et Grands Travaux ;
- monsieur Marc LALO, adjoint au chef de l'unité Études et Grands Travaux ;
- madame Émilie MORDACQUE, cheffe de l'unité RN 1 - Pont du Larivot ;
- monsieur Ghassan SFAIFES, adjoint à la cheffe de l'unité RN1 - Pont du Larivot ;
- monsieur Laurent PARMENTIER, chef de l'unité Politiques et Techniques ;
- monsieur Abdelmajid BOUSSAA, chef de l'unité Transport par intérim ;
- monsieur Michel DELOR, responsable de la cellule ouvrage d'art au sein de l'unité Politiques et Techniques ;
- monsieur Pascal LI-TSOE, chef du District ;
- madame Gabrielle PLATOF-BESSIERE, adjointe au chef de district ;
- madame Christelle BARUL, coordinatrice des centres d'exploitation ;
- monsieur Gianni WAYA, chef de parc ;
- monsieur Christian KAGO, adjoint au chef du parc PI ;
- madame Ghislaine KOKASON, responsable de la Section Administrative et Financière du parc ;
- monsieur Joël LAUREAT, responsable de l'atelier du parc ;

monsieur Pascal LI-TSOE, chef du District ; madame Gabrielle PLATOF-BESSIERE, adjointe au chef de district, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion concernant les feuilles de travail du personnel d'exploitation (heures supplémentaires et astreintes).

monsieur Fernand ALFONSO, responsable du CEI de Saint-Laurent-du-Maroni, monsieur Paterné YOPA, responsable du CEI d'Iracoubo, monsieur Dominique BRUNO, responsable du CEI de Kourou, monsieur Yannick GINTRAND, responsable du CEI de Cayenne, monsieur André CAMPAN, responsable du CEI de Régina, monsieur Roger JEAN-MARIE DESIRE, responsable du CEI de St-Georges-de l'Oyapock, reçoivent délégation à l'effet de signer tout acte administratif et de gestion pour les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles) ainsi que les documents relatifs au fonctionnement courant dans les limites des attributions de leur entité au sein du service Infrastructures et transports ;

monsieur Richard WAYA, Technicien véhicules reçoit délégation à effet de signer tout acte administratif relatif à la mise en œuvre des réglementations relatives aux véhicules, dans la limite de ses attributions au sein du service Infrastructures et transports.



Pour les matières relevant de l'article 28, 29, 30 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Charles BIZIEN, chef du service Infrastructures et Transports,
- monsieur Jean-François BAZIN, chef adjoint du service Infrastructures et Transports,
- madame Soumi-Ati MARCHAND, Cheffe de l'unité administrative et financière,
- madame Émilie MORDACQUE, cheffe de l'unité RNI-Pont du Larivot,
- monsieur Ghassan SFAIFES, adjoint à la cheffe de l'unité RNI - Pont du Larivot
- monsieur Jean-Christophe DECOCQ, chef de l'unité Études et Grands Travaux,
- monsieur Marc LALO, adjoint au chef de l'unité Études et Grands Travaux,
- monsieur Abdelmajid BOUSSAA, chef de l'unité Transports par intérim,
- monsieur Laurent PARMENTIER, chef de l'unité Politiques et Techniques,
- monsieur Michel DELOR, responsable de la cellule Ouvrage d'Art,
- monsieur Gianni WAYA, chef du parc routier,
- monsieur Christian KAGO, adjoint au chef de Parc Routier par intérim,
- madame Ghislaine KOKASON, responsable de la section administrative et financière du parc routier,
- monsieur Joël LAUREAT, chef de la section Atelier du parc routier,
- monsieur Gérard TROMPETTE, chef par intérim de la section Exploitation du parc routier,
- monsieur Pascal LI-TSOE, chef du District,
- madame Gabrielle PLATOF-BESSIERE, adjointe au responsable de District,
- madame Christelle BARUL, coordinatrice des centres d'exploitation,
- monsieur Fernand ALFONSO, responsable du CEI St Laurent du Maroni,
- monsieur Paterne YOPA, responsable du CEI d'Iracoubo,
- monsieur Dominique BRUNO, responsable du CEI de Kourou,
- monsieur Yannick GINTRAND, responsable du CEI de Cayenne,
- monsieur André CAMPAN, responsable du CEI de Régina,
- monsieur Roger JEAN-MARIE DESIRE, responsable du CEI de St-Georges-de l'Oyapock,

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 203 (Infrastructures et Services de Transports), 174 (énergie, climat et après-mines), 723 (Contribution aux Dépenses Immobilières) et 0354 (fonctionnement des services), programme 162 - action 10 pour ce qui concerne le PITE :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, les marchés et accord cadres de travaux, de fournitures ou de service et toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe au présent arrêté.

**Article 14 :** Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 23, 24 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service urbanisme, logement et aménagement, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Serge MANGUER, chef du service urbanisme, logement et aménagement,
- madame Jeanne-Marie GOUIFFES, cheffe de service adjointe au chef du service urbanisme, logement et aménagement,
- madame Mylène HO-JEAN-CHOY, cheffe de l'unité aménagement et rénovation urbaine,

- monsieur Hubert GILLET, chef de l'unité logement,
- monsieur Jean-Louis COPPRY, adjoint au chef de l'unité logement,
- monsieur Dominique PAGANEL, chef de l'unité bâtiment,
- madame Astrid HENRY, responsable du suivi opérationnel de l'OIN,
- madame Emilie PEYROLS, cheffe de l'unité urbanisme réglementaire,
- madame Valérie RENE-CORAIL, responsable du bureau administratif.

Pour les matières relevant de l'article 28, 29, 30 et 31 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Serge MANGUER, chef du service urbanisme, logement et aménagement,
- madame Jeanne-Marie GOUIFFES, cheffe de service adjointe au chef du service urbanisme, logement et aménagement,
- madame Mylène HO-JEAN-CHOY, cheffe de l'unité aménagement et rénovation urbaine,
- monsieur Hubert GILLET, chef de l'unité logement,
- monsieur Jean-Louis COPPRY, adjoint au chef de l'unité logement,
- madame Valérie RENE-CORAIL, responsable du bureau administratif,

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes, 123 (Conditions de vie Outre-Mer) et 135 (UTAH) et dans les limites des attributions du service Urbanisme, logement et aménagement.

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- les titres de recette délivrés en application de l'article L. 524-8 du code du patrimoine, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponse aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, les marchés et accord cadres de travaux, de fournitures ou de service et toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe au présent arrêté.

**Article 15 :** Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 25, 28, 29, 30 et 31 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service prévention des risques et industries extractives, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Franck GOURDIN, chef de service Prévention des risques et industries extractives par intérim,
- madame Natacha CHRISTIN, cheffe de l'unité prévention des risques naturels,
- monsieur Adrien ORTELLI, chef de l'unité industries extractives,
- monsieur Jérôme TIRONI, chef de l'unité prévention des risques chroniques,
- monsieur Ludovic MARCELIUS, chef de l'unité prévention des risques accidentels,

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 181 (Prévention des Risques), 123 (Condition vie outre-mer) et 113 (Paysage, Eau et Biodiversité) dans les limites des attributions du service Prévention des risques et industries extractives :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,

- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, les marchés et accord cadres de travaux, de fournitures ou de service et toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe au présent arrêté.

**Article 16 :** Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service transition écologique et connaissance territoriale, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- madame Jeanne DA SILVEIRA, cheffe du service transition écologique et connaissance territoriale,
- madame Juliette CHAIX, adjointe au chef de service transition écologique et connaissance territoriale,
- monsieur Michel MAILLOT, chef de l'unité information géographique et diffusion de la connaissance,
- madame Isabelle DELAFOSSE, cheffe de l'unité autorité environnementale,
- monsieur Jean-François COLIN, chef de l'unité observatoire et statistiques,
- monsieur Yan SAUVALLE, chef de l'unité air, énergie climat.
- monsieur Emmanuel BOUTINARD, chef de l'unité promotion et mise en œuvre du développement durable,

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, Préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 203 (Infrastructures et Services de Transports), 0217-SGAC-ASSO (Partenariats associatifs), 159 (Expertise, information géographique et météorologie) et 174 (Énergie, climat et après-mines) et dans les limites des attributions du service Transition écologique et connaissance territoriale :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, les marchés et accord cadres de travaux, de fournitures ou de service et toutes les pièces relatives à l'exercice de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique et cumulatif annuel fixés en annexe au présent arrêté.

**Article 17 :** Pour les matières relevant de l'article 3 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service de la mission pilotage DGTm, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- madame Myriam VALDES, Cheffe de la mission pilotage DGTm,

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, Préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur le programme 217 (UO 0217-SGAC-ASPR action sociale et prévention des risques) :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

#### IV – AU TITRE DE L'ANTENNE OUEST GUYANAIS

##### **Article 18 :**

Délégation de signature est donnée à monsieur Christian MOREL Directeur de l'antenne Ouest Guyanaise au sein de la Direction Générale des Territoires et de la Mer à l'effet de signer les documents relatifs au fonctionnement courant de l'antenne, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles).

à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur le programme 181 (Prévention des risques) et dans les limites des attributions de l'antenne :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- les titres de recette, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponse aux réclamations,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté.

**Article 19 :** Pour les matières relevant des articles 1, 2, 3 et 23, 24, 25, 28, 30, 31 de la délégation de signature de monsieur Raynald VALLEE, Directeur Général des Territoires et de la Mer, ainsi que pour les documents relatifs au fonctionnement courant du service de l'antenne ouest Guyane, et notamment les autorisations de congés et d'absence des agents (hors congés bonifiés et absences exceptionnelles), délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- monsieur Kévin Le MOUEL, Chef unité aménagement et assistance aux collectivités,
- madame Garance FAGE, cheffe de l'unité Eau, Fleuve, Déchets,

- à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guyane, Préfet de la Guyane pour les recettes et des dépenses de l'État imputées sur le programme 181 (Prévention des risques) :

- toutes les pièces relatives à la liquidation des dépenses,
- toutes les pièces relatives à l'engagement des dépenses et relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué,

dans les limites des compétences et des montants maximaux par acte juridique fixés en annexe au présent arrêté ;

## AU TITRE DE LA CARTE ACHAT

### **Article 20 :**

Le responsable du programme carte achat est Pierre PAPADOPOULOS, Directeur Général Adjoint des Territoires et de la Mer de Guyane, et le responsable délégué est Myriam VALDES, cheffe de la mission pilotage DGTM.

Il est attribué un moyen de paiement dénommé « carte d'achat » aux agents de la DGTM listés en annexe au présent arrêté. En conséquence, ces agents reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane, les actes d'achats exposés ci-après et suivant les plafonds maximums de dépenses déterminés dans l'annexe :

Actes autorisés	Achats de proximité chez les commerçants (produits ou services de faible montant)
	Achats à distance par internet (produits ou services de faible montant)
	Concernant les immobilisations, il n'est pas autorisé d'utiliser la carte d'achat pour les achats de petits équipements d'un montant supérieur à mille euros (1000 euros)

### **Article 21 :**

Avant la première utilisation de la carte et après réception d'un document explicatif relatif à l'utilisation de ce moyen de paiement, chaque porteur est tenu de signer, en un exemplaire original, une déclaration sur l'honneur dans laquelle il reconnaît avoir pris connaissance des règles d'utilisation de la carte d'achat.

Par ailleurs, il s'engage à utiliser la carte achat dans le respect des règles fixées par la DGTM et des dispositions prévues par le Code de la commande publique.

## AU TITRE DE CHORUS FORMULAIRE

### **Article 22 :**

Les personnes figurant dans l'annexe sont autorisées à valider via le logiciel CHORUS FORMULAIRE les demandes d'engagement juridique et les constatations de service fait.

## AU TITRE DE CHORUS DT

### **Article 23 :**

Les personnes figurant dans l'annexe sont autorisées à valider via l'application CHORUS DT les ordres de mission, pour le déclenchement des prestations.

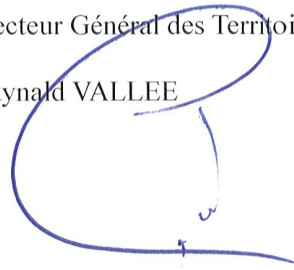
### **Article 24 :**

Conformément aux dispositions de l'arrêté susvisé de délégation de signature, les signatures des agents disposant d'une délégation doivent être accréditées auprès du comptable assignataire.

**Article 25 :** Le Secrétaire Général des Services de l'Etat et le Directeur Général des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Directeur Général des Territoires et de la Mer

Raynald VALLEE



DGA

R03-2020-03-17-002

ANNEXE SUBDELEGATION DGTM-17032020173401

**I - Aménagement des territoires et de la transition écologique (ATTE)  
Service Transition écologique et connaissance territoriale (STECT)**

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Jeanne DA-SILVEIRA	Cheffe du service TECT	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	- 15 000 euros pour les porteurs privés ; - 23 000 euros pour les porteurs publics ;	0203-GUYA 0159-FIGM
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	89 999,00 €	0217-SGAC-ASSO 0174-GUYA3
Juliette CHAIX	Adjointe à la cheffe de service TECT	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	- 15 000 euros pour les porteurs privés ; - 23 000 euros pour les porteurs publics ;	0203-GUYA 0159-FIGM
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	89 999,00 €	0217-SGAC-ASSO 0174-GUYA3
Emmanuel BOUTINARD	Chef de l'unité Promotion et mise en œuvre du développement durable	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0159-CGDD
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	

Yan SAUVALLÉ <u>SIGNATURE</u>	Chef de l'unité air, énergie, climat	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	0174-GUYA3 0159-CGDD
Michel MAILLOT <u>SIGNATURE</u>	Chef de l'unité Information Géographique et Diffusion de la Connaissance	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	0159-CGDD
Isabelle DELAFOSSE <u>SIGNATURE</u>	Chef de l'unité Autorité environnementale	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	0159-CGDD
JF COLIN <u>SIGNATURE</u>	Chef de l'unité Observatoire et Statistiques	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	0159-CGDD



Service Prévention des risques et industries extractives (PRIE)

Annexe à l'arrêté subdélégation DGTM )

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Franck GOURDIN	Chef du service PRIE par intérim	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	23 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	89 999,00 €	
Natacha CHRISTIN	Cheffe de l'unité Prévention des risques naturels	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Ludovic MARCELLIUS	Chef de l'unité Prévention des risques Accidentels assurant l'intérim du chef d'unité Prévention des risques naturels	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		

Adrien ORTELLI	Chef de l'unité Industries extractives	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Jérôme TIRONI	Chef de l'unité Risques chroniques	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0181-GUYA 0123-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	

**Service Infrastructures, Transports (SIT)**

Annexe à l'arrêté subdélégation DGTM )

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Charles BIZIEN	Chef du service Infrastructures et Transports	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	89 999,00 €	0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973 0174-CLIM programme 162 -action 10 du PITTE
Jean-François BAZIN	chef adjoint du service Infrastructures et Transports	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	89 999,00 €	0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973 0174-CLIM programme 162 -action 10 du PITTE
Soumi-Ati MARCHAND	Cheffe de l'unité administrative et financière	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973 0174-CLIM programme 162 -action 10 du PITTE

Jean-Christophe DECOCCQ	Chef de l'unité Études et Grands Travaux	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973 programme 162 -action 10 du PITTE
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	
Marc LALO	Adjoint au chef de l'unité Études et Grands Travaux	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0354-D973 programme 162 -action 10 du PITTE
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	
Émilie MORDACQUE	Cheffe de l'unité RN 1 - Pont du Larivot	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973 programme 162 -action 10 du PITTE
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	
Ghassan SFAIFFES	Adjoint à la cheffe de l'unité RN1 - Pont du Larivot	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0354-D973 programme 162 -action 10 du PITTE
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	

Abdelmajid BOUSSAA  <u>SIGNATURE</u>	Chef de l'unité Transports par intérim	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0354-D973
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	10 000,00 €	
Pascal LI-TSOE  <u>SIGNATURE</u>	Chef du District	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	
Gabrielle PLATOF BESSIERE  <u>SIGNATURE</u>	Adjointe au chef du District	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	
Christelle BARUL  <u>SIGNATURE</u>	Coordinatrice des centres d'exploitation	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	10 000,00 €	

André CAMPAN	Responsable CEI Regina	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	7 500,00 €	
Fernand ALFONSO	Responsable du CEI St Laurent du Maroni	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	7 500,00 €	
Dominique BRUNO	Responsable du CEI Kourou	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	7 500,00 €	
Yannick GINTRAND	Responsable du CEI Cayenne	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	7 500,00 €	

Roger JEAN-MARIE DESIRE	Responsable du CEI St Georges de l'oyapock	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	7 500,00 €	
Paterne YOPA	Responsable du CEI Iracoubo	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	7 500,00 €	
Laurent PARMENTIER	Chef de l'unité Politiques et techniques	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CCEED 0354-D973 programme 162 -action 10 du PITTE
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	
Michel DELOR	Responsable de la cellule Ouvrage d'Art	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000,00 €	

Gianni WAYA	Chef du parc routier	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	50 000,00 €	
Christian KAGO	Adjoint au chef du parc routier par intérim	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC 0723-CEED 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000,00 €	
Ghislaine KOKASON	Responsable de la Section Administrative et financière du parc routier	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CGRT 0723-CEED 0354-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Joël LAUREAT	Chef de la section Atelier au Parc	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-CGRT 0203-CFDC
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	



Gérard TROMPETTE	Chef par intérim responsable de la section exploitation au parc	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0203-GUYA 0203-CGRT 0203-CFDC
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	

**Service Urbanisme, Logement et Aménagement (SULA)**

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Serge MANGUER	Chef du service Urbanisme, logement et aménagement	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	- 15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics sur le BOP 0135	0123-D973 0135-GUYA
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	- 1 500 000,00 € sur le BOP 0123  - délégation pour les marchés publics $\leq 1\ 500\ 000,00\ €$ - Pour les marchés publics $> 1\ 500\ 000,00\ €$ délégation pour le suivi et exécution de marchés dans la limite de 500 000,00 €	
Jeanne-Marie GOUFFES	Cheffe adjoint du service Urbanisme, logement et	a) décisions attributives de subventions de l'État et	- 15 000 euros pour les porteurs privés ;	0123-D973 0135-GUYA

<u>SIGNATURE</u>	aménagement	engagement juridiques correspondants	35 000 euros pour les porteurs publics sur le BOP 0135  - 1 500 000 ,00 € sur le BOP 0123	
Hubert GILLET	Chef de l'unité Logement	b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	- délégation pour les marchés publics ≤ 1 500 000 ,00 € - Pour les marchés publics > 1 500 000 ,00 € délégation pour le suivi et exécution de marchés dans la limite de 500 000 ,00 €	0123-D973 0135-GUYA
<u>SIGNATURE</u>	Jean-Louis COPPRY	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	- 15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics sur le BOP 123  4 000,00 € sur les BOP 0123-D973 0135-GUYA	0123-D973 0135-GUYA
<u>SIGNATURE</u>	Adjoint au chef de l'unité Logement	b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 € sur les BOP 0123-D973 0135-GUYA	0123-D973 0135-GUYA

Mylène HO-JEAN-CHOY	Cheffe de l'unité Aménagement et rénovation urbaine	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics sur le BOP 123	0123-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 € sur les BOP 0123-D973 0135-GUYA	
Valérie RENE-CORAIL	Responsable du bureau administratif	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 € sur le BOP 0135-GUYA	0135-GUYA 0123-D973
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		

**Mission pilotage DGTM**

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Myriam VALDES	Chef de la mission pilotage DGTM	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	2000,00 €	UO 0217-GUYA-DEA3 (Crédits modernisation des services)
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		

## LISTE DES PORTEURS DE CARTES

PLAFONDS DE DÉPENSES MAXIMUM AUTORISÉES (par achat / par carte sur un an / par direction sur un an )						
Prénom / NOM	Fonction	Plafond maximum de dépenses par transaction	Plafond maximum de dépenses annuelles par carte	Plafond maximum de dépenses annuelles par service	BOP	
<b>DIRECTION</b>						
Pierre PAPADOULOS	Directeur Général Adjoint DGTM	2 000,00 €	20 000,00 €		0354-D973	
<b>Service Prévention des risques et industries extractives (SPRIE)</b>						
Franck GOURDIN	Chef de service PRIE	500,00 €	10 000,00 €		0181-GUYA	
<b>Service Infrastructures et Transports (IT)</b>						
Charles BIZIEN	Chef de service IT	1 500,00 €	20 000,00 €		0203-CGRT 0203-GUYA	
		1 500,00 €	20 000,00 €		354-D973	
Jean-François BAZIN	Adjoint au chef de service IT	1 500,00 €	20 000,00 €		354-D973	
		2 000,00 €	65 000,00 €		0203-CGRT	
Pascal LI-TSOE	Chef du District	2 000,00 €	65 000,00 €		0203-CGRT	
Gianni WAYA	Chef du PARC routier	500,00 €	3 000,00 €		0354-D973	
		2 000,00 €	65 000,00 €		0203-CGRT	
Christian KAGO	Adjoint du chef de parc routier par intérim	1 000,00 €	10 000,00 €		0354-D973 0203-CGRT	

Gérard TROMPETTE	Chef par intérim responsable de la section exploitation au parc	500,00 €	10 000,00 €	0203-CGRT 0354-D973
Denis COSPOLITE	Réceptionnaire	2 000,00 €	6 000,00 €	0354-D973 0203-CGRT
		1 000,00 €	65 000,00 €	
Joël LAUREAT	Chef de la section atelier du parc	500,00 €	3 000,00 €	0354-D973 0203-CGRT
		500,00 €	65 000,00 €	
André CORANDI	Magasinier parc	500,00 €	10 000,00 €	0354-D973 0203-CGRT
		1 000,00 €	10 000,00 €	
Léo MACANTAY	Magasinier parc	500,00 €	10 000,00 €	0354-D973 0203-CGRT
		500,00 €	100 000,00 €	
Fernand ALFONSO	Responsable CEI SLM	500,00 €	10 000,00 €	0203-CGRT 0203-CGRT
		500,00 €	10 000,00 €	
Yannick GINTRAND	Responsable CEI Gayenne	500,00 €	10 000,00 €	0203-CGRT 0203-CGRT
		500,00 €	10 000,00 €	
Roger JEAN-MARIE DÉSIRÉ	Responsable du CEI de St- Georges-de l'Oyapock	500,00 €	10 000,00 €	0203-CGRT 0203-CGRT
		500,00 €	10 000,00 €	
André CAMPAN	Responsable CEI Régina	500,00 €	10 000,00 €	0203-CGRT 0203-CGRT
		500,00 €	10 000,00 €	

## LISTE DES VALIDEURS CHORUS FORMULAIRE

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS FORMULAIRE
<b>Service Infrastructures et Transports (SIT)</b>		
Charles BIZIEN	Chef du service Infrastructures et Transports	Valideur
Jean-François BAZIN	Chef adjoint du service Infrastructures et Transports	Valideur
Pascal LI-TSOE	Chef du District	Valideur
Gabrielle PLATOF	Adjointe au responsable de district	Valideur
Christelle BARUL	Coordinatrice des CEI	Valideur
Gianni WAYYA	Chef du parc routier	Valideur
Christian KAGO	Adjoint au chef de parc routier	Valideur
Emilie MORDACQUE	Cheffe de l'unité RN 1 - Pont du Larivot	Valideur
Ghassan SFAIFES	Adjoint à la cheffe de l'unité RN1 - Pont du Larivot	Valideur
Soumi-Ari MARCHAND	Cheffe de l'unité administrative et financière	Valideur
Laurent PARMENTIER	Chef de l'unité Politiques et Techniques	Valideur
Michel DELOR	Chef de la cellule Ouvrages d'Arts	Valideur
Jean-Christophe DECOCQ	Chef de l'unité Études et Grands Travaux	Valideur
Marc LALO	Adjoint au chef de l'unité Études et Grands Travaux	Valideur
André CAMPAN	Responsable du CEI de Régina	Valideur
Dominique BRUNO	Responsable du CEI de Kourou	Valideur
Fernand ALFONSO	Responsable du CEI de Saint-Laurent-du-Maroni	Valideur
Roger JEAN-MARIE DESIRE	Responsable du CEI de St-Georges-de l'Oyapock	Valideur
Paternelle YOPA	Responsable du CEI d'Iracoubo	Valideur

Yannick GINTRAND	Responsable du CEI de Cayenne	Valideur
Ghislaine KOKASON	Responsable de la section Administrative et Financière du parc routier	Valideur
<b>Service Prévention des risques et industries extractives (SPRIE)</b>		
Franck GOURDIN	Chef de service PRIE	Valideur
<b>Mission pilotage de la direction générale</b>		
Myriam VALDES	Cheffe de la mission pilotage de la direction générale	Valideur
<b>Service Transition écologique et connaissance territoriale (STEECT)</b>		
Jeanne DA-SILVEIRA	Cheffe du service Transition écologique et connaissance territoriale	Valideur
Juliette CHAIX	Adjointe à la cheffe du service TECT	Valideur
Michel MAILLOT	Chef de l'unité information géographique et diffusion de la connaissance	Profil gestionnaire (saisie)
Jean-François COLIN	Chef de l'unité observatoire et statistique	Profil gestionnaire (saisie)
Isabelle DELAFOSSÉ	Cheffe de l'unité autorité environnementale	Profil gestionnaire (saisie)
Yan SAUVALLÉ	Chef de l'unité air, énergie, climat	Profil gestionnaire (saisie)
Emmanuel BOUTINARD	Chef de l'unité promotion et mise en œuvre du développement durable	Profil gestionnaire (saisie)
Yannick HERRÉYRE	Chargé de mission promotion du développement durable et démarches partenariales	Profil gestionnaire (saisie)
<b>Service Urbanisme, logement et aménagement (SULA)</b>		
Serge MANGUER	Chef du service Urbanisme, logement et aménagement	Valideur
Jeanne-Marie GOUFFES	Cheffe adjoint du service Urbanisme, logement et aménagement	Valideur

Mylène HO-JEAN-CHOY	Cheffe de l'unité aménagement et rénovation urbaine	Valideur
Hubert GILLET	Chef de l'unité logement	Valideur
Jean-Louis COPPRY	Adjoint au chef de l'unité logement	Profil gestionnaire (saisie)
Valérie RENE-CORAIL	Responsable du bureau administratif	Profil gestionnaire (saisie)



## LISTE DES HABILITATIONS CHORUS DT -

Annexe à l'arrêté subdélégation DGTM )

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS DT
<b>DIRECTION</b>		
Pierre PAPADOPOULOS	Directeur général adjoint	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service
	Directeur adjoint	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service
<b>Mission pilotage (MP)</b>		
Myriam VALDES	Cheffe de la mission pilotage de la direction générale	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service
<b>Service Infrastructures et transports (SIT)</b>		
Charles BIZIEN	Chef du service Infrastructures et Transports	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCCDOT

Jean-François BAZIN	Chef adjoint du service Infrastructures et Transports	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service
Soumi-Aïi MARCHAND	Cheffe de l'unité administrative et financière	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Adminicol Gestionnaire service Gestionnaire valideur BUDLOCCDOT
Marcia ABON	Assistante Administrative	Valideur Hiérarchique Adminicol Assist
Emilie MORDACQUE	Cheffe de l'unité RN-1 - Pont du Larivot	Valideur Hiérarchique
Laurent PARMENTIER	Chef de l'unité Politiques et Techniques	Valideur Hiérarchique
Jean-Christophe DECOCCQ	Chef de l'unité Études et Grands Travaux	Valideur Hiérarchique
Marc LALO	Adjoint au chef de l'unité Études et Grands Travaux	Valideur Hiérarchique
Abdelmajid BOUSSAA	Chef de l'unité Transport par intérim	Valideur Hiérarchique
Pascal LI-TSOE	Chef du District	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF
Gabrielle PLATOF-BEISSIERE	Adjointe au responsable du district	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM

		Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF
Gianni WAYA	Chef du parc routier	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF
Christian KAGO	Adjoint au chef de parc routier par intérim	Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire valideur des EF
Ghassan SFAIFES,	Adjoint à la cheffe de l'unité RN1 - Pont du Larivot ;	Valideur Hiérarchique
Paul DAMIANTHE	Responsable - Travaux	Valideur Hiérarchique
Isa CLOVIS	Assistante de gestion de la direction du Parc Routier	Valideur Hiérarchique Assist
André CAMPAN	Responsable CEI Régina	Valideur Hiérarchique
Dominique BRUNO	Responsable du CEI de Kourou	Valideur Hiérarchique
Fernand ALFONSO	Responsable du CEI de Saint-Laurent-du-Maroni	Valideur Hiérarchique
Roger JEAN-MARIE DESIRE	Responsable du CEI de St-Georges-de l'Oyapock	Valideur Hiérarchique
Patenne YOPA	Responsable du CEI d'Iracoubo	Valideur Hiérarchique
Yannick GINTRAND	Responsable du CEI de Cayenne	Valideur Hiérarchique
<b>Service Prévention des risques et industries extractives (SPRIE)</b>		
Franck GOURDIN	Chef du service PRIE	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service

			BUDLOCDOT ASSIST
<b>Service Transition écologique et connaissance territoriale (STEECT)</b>			
Jeanne DA-SILVEIRA	Cheffe du service Transition écologique et connaissance territoriale		Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT ASSIST
Juliette CHAIX	Adjointe à la cheffe du service TECT		Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCDOT ASSIST
<b>Service Urbanisme, logement et aménagement (SULA)</b>			
Serge MANGUER	Chef de service Urbanisme, logement et aménagement		Valideur Hiérarchique
Jeanne-Marie GOUJFFES	Cheffe de service adjointe au chef de service ULA		Valideur Hiérarchique
Valérie RENE-CORAIL	Responsable du bureau administratif		Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF

**II - Environnement, agriculture, alimentation et forêt (EAAF)  
Service alimentation (SALIM)**

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Bérengère BLIN	Cheffe du service	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics  40 000 euros	215 (fonctionnement SIVEP)  206
Gwendoline LE-LIARD	Adjointe à la cheffe du service	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics  4 000 euros	215 (fonctionnement SIVEP)  206

**Service économie agricole et forêt (SEAF)**

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Gwladys BERNARD	Cheffe du service EAF	a) décisions attributives de subventions de l'État et	15 000 euros pour les porteurs privés ;	BOP 149

		engagement juridiques correspondants	35 000 euros pour les porteurs publics	
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	40 000 euros	
Louis BELVEZE	Adjoint à la cheffe du service EAF	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	BOP 149
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000 euros	
Jean-François DE GEYER	Adjoint à la cheffe du service EAF	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	BOP 149
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000 euros	

**Service enseignement agricole et maritime (SEAM)**

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Agnès LATOUCHE	Cheffe du service EA	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les	BOP 143

<u>SIGNATURE</u>		correspondants	porteurs publics	
		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	40 000 euros	
Dominique MEUNIER- RIVIERE	Adjointe à la cheffe du service EA	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	BOP 143
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000 euros	

## Service d'information et de statistiques agricoles (SISA)

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Jean – Christophe LAMBERT	Chef du service	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		BOP 215
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	20 000 euros	
Pierre RELLA	Adjoint au chef de service	Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000 euros	BOP 215

## Service Paysages, eau et biodiversité (SPEB)

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Thomas PETITGUYOT	Chef du service PEB	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	0113-GUYA 0181-GUYA
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	90 000 euros	programme 162 - PITTE
Alain PINDARD	Adjoint au Chef du service PEB	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	15 000 euros pour les porteurs privés ; 35 000 euros pour les porteurs publics	0113-GUYA 0181-GUYA
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000,00 €	programme 162 - PITTE
Anne HERVOUET	Cheffe de l'unité Stratégie et développement de la biodiversité	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0181-GUYA
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Arthur MASSON	Chef de la Cellule de Veille Hydrologique	a) décisions attributives de subventions de l'État et		0113-GUYA 0181-GUYA



		engagement juridiques correspondants		
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Aurélie LOTTE	Cheffe de l'unité Milieux Aquatiques et Politiques de l'Eau	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0181-GUYA
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Hélène DELVAUX	Cheffe de l'unité Protection de la biodiversité	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0181-GUYA
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Charles VERHAEGHE	Chef de l'unité expertise des équipements publics	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0181-GUYA
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Claudine LARGY	Cheffe de l'unité Sites et	a) décisions attributives de		0113-GUYA

	Paysages	subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0181-GUYA
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		

## LISTE DES PORTEURS DE CARTES

PLAFONDS DE DÉPENSES MAXIMUM AUTORISÉES (par achat / par carte sur un an / par direction sur un an )					
Prénom / NOM	Fonction	Plafond maximum de dépenses par transaction	Plafond maximum de dépenses annuelles par carte	Plafond maximum de dépenses annuelles par service	BOP
<b>Service Paysages, eau et biodiversité (SPEB)</b>					
Thomas PETITGUYOT	Chef de service PEB	4 000,00 €	70 000,00 €		0181-GUYA
Arthur MASSON	Chef de la cellule de veille hydrologique	4 000,00 €	70 000,00 €		0113-GUYA
		500,00 €	20 000,00 €		0181-GUYA
<b>Service alimentation (SALIM)</b>					
Bérengère BLIN	Cheffe de Service ALIM	2 000,00 €	15 000,00 €		BOP 206
<b>Service enseignement agricole et maritime (SEAM)</b>					
Néant					

<b>Service économie agricole et forêt (SEAF)</b>			
Néant			
<b>Service d'information et de la statistique agricole (SISA)</b>			
Néant			

## LISTE DES VALIDEURS CHORUS FORMULAIRE

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitation CHORUS FORMULAIRE
Chris VAN VAERENBERGH	Directeur de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Alimentation et Et de la Forêt	
<b>Service Paysages, eau et biodiversité (SPEB)</b>		
Thomas PETITGUYOT	Chef de service PEB	Valideur
Alain PINDARD	Adjoint au chef de service PEB	Valideur
Jérémie BEZ	Assistant administratif et comptable	Valideur Profil gestionnaire (saisie)
Hélène DELVAUX	Cheffe de l'unité Protection de la biodiversité	Valideur
Claudine LARGY	Cheffe de l'unité Sites et Paysages	Valideur
Anne HERVOUET	Cheffe de l'unité Stratégie et intégration de la biodiversité	Valideur
Auréliе LОТТЕ	Cheffe de l'unité Milieux aquatiques et politiques de l'eau	Valideur
Arthur MASSON	Chef de la cellule veille hydrologique	Valideur
Charles VERHAEGHE	Chef de l'unité expertise des équipements publics	Valideur

<b>Service alimentation (SALIM)</b>		
Bérengère BLIN	Cheffe de Service	Valideur
Gwendoline LE LIARD	Adjointe à la Cheffe de Service	Valideur
<b>Service enseignement agricole et maritime (SEAM)</b>		
Agnès LATOUCHE	Cheffe du service	Valideur
Dominique RIVIERE – MEUNIERE	Adjointe à la cheffe de service	Valideur
<b>Service de l'information et de la statistique agricole (SISA)</b>		
Jean-Christophe LAMBERT	Chef de service	Valideur
Pierre RELLA	Adjoint au chef de service	Valideur
<b>Service économie agricole et forêt (SEAF)</b>		
Gwladys BERNARD	Cheffe de service	Valideur
Louis BELVEZE	Adjoint à la cheffe de service	Valideur
Jean-François de GEYER d'ORTH	Adjoint à la cheffe de service	Valideur

## LISTE DES HABILITATIONS CHORUS DT -

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS DT
Chris VAN VAERENBERGH	Directeur de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Admincol Gestionnaire service BUDLOCCDOT

Service Paysages, eau et biodiversité (SPEB)		
Thomas PETITGUYOT	Chef de service PEB	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCCDOT ASSIST
Alain PINDARD	Adjoint au chef de service PEB	Valideur Hiérarchique Gestionnaire valideur des OM Gestionnaire contrôleur des EF Gestionnaire valideur des EF Gestionnaire service BUDLOCCDOT ASSIST
Jérémie BEZ	Assistant administratif et comptable	ASSIST Gestionnaire service ADMINGCOL
Anne HERVOUET	Cheffe de l'unité Stratégie et intégration de la biodiversité	Valideur Hiérarchique ASSIST
Claudine LARGY	Cheffe de l'unité Sites et Paysages	Valideur Hiérarchique ASSIST
Hélène DELVAUX	Cheffe de l'unité Protection de la biodiversité	Valideur Hiérarchique ASSIST
Aurélien LOTTE	Cheffe de l'unité Milieux aquatiques et politiques de l'eau	Valideur Hiérarchique ASSIST
Arthur MASSON	Chef de la cellule veille hydrologique	Valideur Hiérarchique

		ASSIST
Charles VERHAEGHE	Chef de l'unité expertise des équipements publics	Valideur Hiérarchique ASSIST
<b>Service alimentation (SALIM)</b>		
Bérengère BLIN	Chef de service ALIM	Valideur Hiérarchique
Gwendoline LE-LIARD	Adjoint au chef de service ALIM	Valideur Hiérarchique
<b>Service enseignement agricole et maritime (SEAM)</b>		
Agnès LATOUCHE	Chef de service EA	Valideur Hiérarchique
Dominique MEUNIER-RIVIERE	Adjoint au chef de service EA	Valideur Hiérarchique
<b>Service économie agricole et forêt (SEAF)</b>		
Gwladys BERNARD	Cheffe de service EAF	Valideur Hiérarchique
Louis BELVEZE	Adjoint à la cheffe de service EAF	Valideur Hiérarchique
Jean-François de GEYER d'ORTH	Adjoint à la cheffe de service EAF	Valideur Hiérarchique

## III – Mer, littoral et fleuves (MLF)

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Jean-Luc JOSEPH	Chef de service « opérations maritimes et fluviales »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	89 999,00 € (10 000,00 € pour le BOP 0205-OMET)	0113-GUYA 0203-GUYA 0205-OMET
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Jean-Claude NOYON	Chef de service « affaires maritimes littorales et fluviales »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	89 999,00 € (10 000,00 € pour le BOP 0205-OMET)	0113-GUYA 0203-GUYA 0205-OMET
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Jacky MOAL	Chef de l'unité « phares et balises »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	4 000,00 €	0205-OMET
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres		
Olivier KLESPIERT	Adjoint du chef de l'unité « phares et balises »	a) décisions attributives de subventions de l'État et accords cadres		0205-OMET

			engagement juridiques correspondants		
<u>SIGNATURE</u>			b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Jérôme CHRISTIN	Chef de l'unité « maîtrise d'ouvrage entretien et gestion du domaine public fluvial »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0203-GUYA
<u>SIGNATURE</u>			b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Paul PALFROIX	Adjoint au chef de l'unité « maîtrise d'ouvrage entretien et gestion du domaine public fluvial »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0113-GUYA 0203-GUYA
<u>SIGNATURE</u>			b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €	
Marc MICHEL	Chef du service « contrôle des activités maritimes et fluviales »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants		0205-OMET
<u>SIGNATURE</u>			b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	10 000,00 €	
Frédéric COTTET-	Adjoint du chef du service	a) décisions attributives de	a) décisions attributives de		0205-OMET



PROVIDENCE	« contrôle des activités maritimes et fluviales »	subventions de l'État et engagement juridiques correspondants			
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €		
Stéphane MAZOUNIE	Chef de l'unité « stratégie, environnement et gestion du domaine public »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants			0113-GUYA
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €		
Sandrine ROUL	Adjoint au chef de l'unité « stratégie, environnement et gestion du domaine public »	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants			0113-GUYA
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €		
Eric BERLAND	Chef de l'unité administrative et financière	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants			
<u>SIGNATURE</u>		b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	4 000,00 €		0205-OMET

## LISTE DES PORTEURS DE CARTES

PLAFONDS DE DÉPENSES MAXIMUM AUTORISÉES (par achat / par carte sur un an / par direction sur un an)					
Prénom / NOM	Fonction	Plafond maximum de dépenses par transaction	Plafond maximum de dépenses annuelles par carte	Plafond maximum de dépenses annuelles par service	BOP
<b>Direction Mer, littoral et fleuves</b>					
Jean-Luc JOSEPH	Chef du service des opérations maritimes et fluviales	2 000,00 €	10 000,00 €		0203-GUYA
Jean-Claude NOYON	Chef du service des affaires maritimes, fluviales et du littoral	2 000,00 €	10 000,00 €		0113-GUYA
Guy COUNBA	Magasinier / Atelier	500,00 €	20 000,00 €		0113-GUYA
Olivier KLESPERT	Adjoint du chef de l'unité des phares et balises	1 000,00 €	5 000,00 €		0205-OMET

## LISTE DES VALIDEURS CHORUS FORMULAIRE

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS FORMULAIRE
<b>Direction Mer, littoral et fleuves</b>		
Claire DAGUZE	Directrice adjointe des territoires et de la mer, en charge de la mer, du littoral et des fleuves	Valideur
Jean-Luc JOSEPH	Chef du service en charge des opérations maritimes et fluviales	Valideur
Jean-Claude NOYON	Chef du service en charge des affaires maritimes, littorales et fluviales	Valideur
Marc MICHEL	Chef du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales	Profil gestionnaire (saisie) Valideur
Eric BERLAND	Chef de l'unité administrative et financière	Valideur Profil gestionnaire (saisie)
Dominique SOPHIE	Assistante de gestion administrative et financière	Profil gestionnaire (saisie)
Stéphane MAZOUNIE	Chef de l'unité stratégie, environnement et gestion du domaine public	Profil gestionnaire (saisie)
Sandrine ROUL	Adjoint au chef de l'unité stratégie, environnement et gestion du domaine public	Profil gestionnaire (saisie)
Frédéric COTTET-PROVIDENCE	Adjoint au chef du service en charge de la surveillance et du contrôle des activités maritimes et fluviales	Profil gestionnaire (saisie)
Jacky MOAL	Chef de l'unité des phares et balises	Profil gestionnaire (saisie)
Olivier KLESBERT	Adjoint du chef de l'unité des phares et balises	Profil gestionnaire (saisie)
Jérôme CHRISTIN	Chef de l'unité maîtrise d'ouvrage et entretien du domaine public fluvial	Profil gestionnaire (saisie)
Paul PALFROIX	Adjoint au chef de l'unité maîtrise d'ouvrage et entretien	Profil gestionnaire (saisie)

		du domaine public fluvial	
Prénom / Nom	Fonctions	Habitations CHORUS DT	
<b>Direction Mer, littoral et fleuves</b>			
Eric BERLAND		Valideur hiérarchique et gestionnaire/valideur	
Jean-Claude NOYON		Valideur Hiérarchique	
Dominique SOPHIE		Valideur Hiérarchique	
Jean-Luc TANGUY		Valideur Hiérarchique	
Méderique SAID		Valideur Hiérarchique	
Stéphane MAZOUNIE		Valideur Hiérarchique	
Sandrine ROUL		Valideur Hiérarchique	
Jean-Luc JOSEPH		Valideur Hiérarchique	
Jacky MOAL		Valideur Hiérarchique	
Olivier KLESPERT		Valideur Hiérarchique	
Jérôme CHRISTIN		Valideur Hiérarchique	
Paul PALFROIX		Valideur Hiérarchique	
Michel MACCAIRE		Valideur Hiérarchique	
Marc MICHEL		Valideur Hiérarchique	
Frédéric COTTET-PROVIDENCE		Valideur Hiérarchique	
Claire DAGUZE		Valideur Hiérarchique	

## IV - Antenne ouest guyanais

Prénom / Nom	Fonction	Catégories	Montant maximal par acte en euros	BOP autorisé
Christian MOREL	Directeur de l'antenne Ouest Guyanais	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	89 999,00 €	BOP 181
<u>SIGNATURE</u>				
Kévin LE MOUËL	Chef de l'unité aménagement et assistance aux collectivités	a) décisions attributives de subventions de l'État et engagement juridiques correspondants b) Passation et exécution des marchés publics de l'État et accords cadres	25 000,00 €	BOP 181
<u>SIGNATURE</u>				

## LISTE DES PORTEURS DE CARTES

PLAFONDS DE DÉPENSES MAXIMUM AUTORISÉES (par achat / par carte sur un an / par direction sur un an)					
Prénom / NOM	Fonction	Plafond maximum de dépenses par transaction	Plafond maximum de dépenses annuelles par carte	Plafond maximum de dépenses annuelles par service	BOP
<b>Ouest Guyanais</b>					
Christian MOREL	Directeur de l'antenne Ouest Guyanais	2 000,00 €	20 000,00 €		0354-D973

## LISTE DES VALIDEURS CHORUS FORMULAIRE

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS FORMULAIRE
<b>Antenne ouest guyanais</b>		
Christian MOREL	Directeur de l'antenne Ouest Guyanais	Valideur
Kévin LE MOUËL	Chef de l'unité aménagement et assistance aux collectivités	Valideur
Garance FAGE	Cheffe de l'unité Eau, Fleuve, Déchets	Valideur

## LISTE DES HABILITATIONS CHORUS DT -

Prénom / Nom	Fonctions	Habilitations CHORUS DT
<b>Antenne ouest guyanais</b>		
Christian MOREL	Chef antenne Ouest Guyane activités agricoles	Valideur Hiérarchique
Kévin LE MOUËL	Chef de l'unité aménagement et assistance aux collectivités	Valideur Hiérarchique
Garance FAGE	Cheffe de l'unité Eau, Fleuve, Déchets	Valideur Hiérarchique





DGA

R03-2020-03-18-002

DGSRC SUB - 18-03-20



PREFET DE LA REGION GUYANE

DIRECTION  
GENERALE DE  
L'ADMINISTRATION

Direction du juridique et du  
contentieux

*Service administration  
générale et procédures  
juridiques*

**ARRETÉ du 18 MARS 2020**  
portant subdélégation de signature de M. Daniel FERMON,  
Directeur Général de la Sécurité,  
de la Réglementation et des Contrôles,  
à ses collaborateurs

**Le Préfet de la région Guyane,  
Chevalier de l'ordre national du mérite,**

VU le décret n°2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, sous-préfet hors classe, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU le décret du 1<sup>er</sup> janvier 2020 relatif à la nomination de M. Paul-Marie CLAUDON, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général des services de l'État, responsable de la coordination des politiques publiques, auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU le décret du 1<sup>er</sup> janvier 2020 portant nomination de M. Daniel FERMON, sous-préfet, en qualité de directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles auprès du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU l'arrêté n°R03-2019-12-31-001 du 31 décembre 2019 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

VU l'arrêté portant délégation de signature à M. Daniel FERMON, Directeur Général de la Sécurité, de la Réglementation et des Contrôles.

**SUR** proposition du Directeur de la Sécurité, de la Réglementation et des Contrôles :

**ARRETE :**

**I – AU TITRE DE L'IMMIGRATION ET DE LA CITOYENNETE**

**Article 1 :** Délégation est donnée à M. Bruno FOREST, Directeur Général Adjoint de la Sécurité, de la Réglementation et des Contrôles et Directeur de l'immigration et de la citoyenneté à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité de la Direction de l'immigration et de la citoyenneté tels que définis aux articles 4 et 5 de la délégation de signature de M. Daniel FERMON, Directeur Général de la Sécurité, de la Réglementation et des Contrôles.

**Article 2 :** Pour les matières relevant de l'article 4 de la délégation de signature de M. Daniel FERMON, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno FOREST, délégation de signature est donnée :

- en matière d'accueil au séjour des étrangers et en matière d'asile, à M. Tony CAREL, chef du bureau de l'accueil séjour et asile, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Géraldine VIDAL, adjointe au chef de bureau et responsable du GUDA, et, à défaut, Mme Claudine CORFDIR, adjointe du GUDA ;
- en matière d'éloignement et de contentieux, à M. Eric MENZLI, chef du bureau de l'éloignement et du contentieux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Catherine MOISAN, adjointe au chef du bureau de l'éloignement et du contentieux et, à défaut, à Mme Nathalie CHAMPLAIN, cheffe de section des étrangers en situation irrégulière ;
- en matière d'instruction des titres de séjour et de main d'œuvre étrangère à M. Raphaël KLAPAHOUK, chef de la plateforme d'instruction des titres de séjour, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Tony CAREL, chef du bureau de l'accueil séjour et asile.

**Article 3 :** Dans le cadre de la permanence « étrangers » des week-end et jours fériés, délégation est accordée aux agents de la permanence « étrangers » dont les noms suivent pour signer les laissez passer, notamment dans le cadre des évacuations sanitaires des étrangers et français non documentés, pour l'ensemble de la Guyane :

- M. Bruno FOREST
- M. Tony CAREL
- M. Eric MENZLI
- M. Raphaël KLAPAHOUK
- Mme Géraldine VIDAL
- Mme Catherine MOISAN
- Mme Nathalie CHAMPLAIN, chargée de l'éloignement
- Mme Cécile PLEBIN, chargée de l'éloignement
- Mme Jessamine PAVANT, chargée de l'éloignement

**Article 4 :** Pour les matières relevant de l'article 5 et de l'article 9, en ce qui concerne ses attributions, de la délégation de signature de M. Daniel FERMON, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno FOREST, délégation de signature est donnée à M. Patrick ARNAUD, chef du service titres et vie démocratique et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Rose-Aimée LINCONNU, responsable du CERT, uniquement pour ce qui relève de ses attributions, et à Mme Christelle DUFOUR, uniquement pour ce qui relève de ses attributions.

## AU TITRE DE L'ORDRE PUBLIC ET DES SECURITES

**Article 5 :** Délégation est donné à M. Jean-Louis COPIN, Directeur de l'Ordre Public et des Sécurités à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à l'activité de la Direction de l'Ordre Public et des Sécurités tels que définis aux articles 6 à 9 de la délégation de signature de M. Daniel FERMON, Directeur Général de la Sécurité, de la Réglementation et des Contrôles.

**Article 6 :** Pour les matières relevant de l'article 6 et de l'article 9 de la délégation de signature de M. Daniel FERMON, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis COPIN, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine ZEYMES, cheffe de l'Etat-Major Interministériel de Zone et, en cas d'absence ou d'empêchement :

- en matière de sécurité civile, à M. Teddy BRET, chef du bureau de la sécurité civile, à l'exclusion des engagements juridiques sur le programme 161 ;
- en matière de protection des populations et de défense civile, à M. Dominique PIERRON, chef de bureau de la protection des populations et de la défense civile ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique PIERRON, délégation de signature est donnée à Mme Pierrette BRICE, cheffe du bureau de la protection des populations, uniquement en matière de protection des populations et à M. Jacky LE ROHO, uniquement en matière de défense civile.

**Article 7 :** Pour les matières relevant de l'article 7 et de l'article 9, en ce qui concerne ses attributions, de la délégation de signature de M. Daniel FERMON, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis COPIN, délégation de signature est donnée :

- en matière de sécurité et de réglementation routière, à Mme Ghislaine DONDON, chef du bureau de la sécurité routière ;

- en matière d'éducation routière, à M. Dominique BARRAUD, chef du bureau de l'éducation routière.

**Article 7** : Pour les matières relevant de l'article 8 et de l'article 9, en ce qui concerne ses attributions, de la délégation de signature de M. Daniel FERMON, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis COPIN, délégation de signature est donnée Mme Isabelle RIVIERE, cheffe du service réglementation et police administrative.

**Article 8** : Le Secrétaire Général des Services de l'Etat et le Directeur Général de la Sécurité, de la Réglementation et des Contrôles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Directeur Général de la Sécurité,  
de la Réglementation et des Contrôles



Daniel FERMON

Préfecture

R03-2020-03-18-001

Arrêté préfectoral portant restriction du trafic commercial  
aérien en Guyane dans le cadre de la lutte contre la  
propagation du virus covid-19



**PRÉFET DE LA  
RÉGION GUYANE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° R03-2020-03-**

**portant restriction du trafic commercial aérien en Guyane  
dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19**

LE PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE,  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

---

VU le code de la santé publique, notamment son article L3131-1 ;

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Marc Del Grande, sous-préfet hors classe, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de Guyane ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient à l'autorité de police administrative, dans l'intérêt de la santé publique, de prendre des mesures appropriées afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population ;

**CONSIDÉRANT** que, compte tenu de la situation sanitaire propre au département de la Guyane et de la difficulté majeure à laquelle le système sanitaire serait confronté en cas de propagation brutale du virus par des passagers aériens, il y a lieu de restreindre le trafic commercial aérien en Guyane, en cohérence avec les mesures prises dans les départements des Antilles ;

**SUR** proposition du directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles,

**ARRÊTE**

**Article 1** : Afin de prévenir la propagation du virus covid-19, le trafic commercial aérien vers et depuis la Guyane est limité à compter du mercredi 18 mars 2020 à 23h59 aux déplacements définis à l'article 2.

**Article 2** : Les déplacements autorisés sont :

- 1° les déplacements pour motif familial impérieux ;
- 2° les déplacements pour motif de santé ;
- 3° les déplacements professionnels ne pouvant être différés.

Services de l'État en Guyane – CS 57008 – 97 307 Cayenne  
Tél. 05.94.39.47.55 – Télécopie 05.94.39.45.37

Courriel : [emzd@guyane.nref.gouv.fr](mailto:emzd@guyane.nref.gouv.fr) - Site internet : <http://www.guyane.nref.gouv.fr>

Le transporteur aérien est chargé de vérifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'un des motifs énumérés.

Les passagers présentent à l'embarquement une déclaration sur l'honneur précisant le motif du déplacement.

Afin de permettre à l'agence régionale de santé d'assurer un suivi sanitaire, le transporteur aérien lui transmet une liste des noms, coordonnées téléphoniques et adresse postale des passagers arrivant en Guyane.

**Article 3** : L'ensemble de ces dispositions s'applique jusqu'au 15 avril 2020.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** : Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Antilles-Guyane, le directeur zonal de la police aux frontières de Guyane, le commandant de la brigade de gendarmerie des transports aériens en Guyane, le directeur de l'agence régionale de santé, le directeur interrégional des douanes Antilles-Guyane et les exploitants d'aérodromes, les transporteurs aériens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux personnes intéressées et publié au recueil des actes administratifs et affiché aux emplacements réservés à cet effet dans l'enceinte des aérodromes concernés.

Cayenne, le 18 mars 2020

le préfet,

Marc DEL GRANDE